



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



^s
Commission permanente de
la démocratie et des droits
de l'homme

C-III/140/3b)-Inf.1
11 mars 2019

Débat préparatoire sur la prochaine résolution *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements*

Mardi, 9 avril 2019 (9 h 30 – 12 h 30)
Salwa 2, Sheraton Convention Center

Note d'orientation

Lors de la 139^{ème} Assemblée à Genève, la Commission permanente a adopté une proposition du Bangladesh concernant l'élaboration d'une résolution intitulée *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Cette décision a ensuite été confirmée par l'Assemblée, qui a également approuvé la nomination de deux rapporteurs, l'un du Bangladesh et l'autre de la Suisse. La Présidente de l'UIP a annoncé qu'elle poursuivrait les consultations en vue de nommer un troisième rapporteur à la 140^{ème} Assemblée.

Ce débat préparatoire permettra aux membres d'échanger leurs points de vue sur les moyens d'atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 et de proposer des mesures parlementaires spécifiques à inclure dans la résolution.

Au moins la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à une couverture complète des services de santé essentiels et environ 100 millions de personnes sombrent dans l'extrême pauvreté parce qu'elles doivent payer des soins de santé. Plus de 800 millions de personnes consacrent au moins 10 pour cent de leur budget familial aux soins de santé.

La couverture sanitaire universelle semble être un antidote à ce problème. Elle signifie que toutes les personnes et toutes les communautés peuvent utiliser les services de santé dont elles ont besoin, que ces services sont d'une qualité suffisante pour être efficaces et que leur utilisation ne fera pas courir de difficultés financières aux bénéficiaires. La communauté internationale est convenue d'atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030, dans le cadre des Objectifs de développement durable.

Grâce aux débats et à la résolution, l'UIP posera les bases d'une action parlementaire dynamique dans ce domaine. Compte tenu de leurs importantes responsabilités consistant à adopter des lois, à demander des comptes au gouvernement et à allouer des ressources adéquates, les parlementaires joueront un rôle clé dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle dans leurs pays respectifs d'ici 2030.

Ce débat préparatoire éclairera l'élaboration de la résolution. Il étayera également la contribution parlementaire à la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui se tiendra durant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019.

Après la 140^{ème} Assemblée, les Membres pourront également soumettre des propositions écrites concernant le contenu de la résolution. Le délai est fixé au 30 avril 2019. Les rapporteurs élaboreront ensuite le projet de résolution en tenant compte des points de vue exprimés par les parlementaires au cours du débat et au moyen des contributions écrites. La Commission permanente l'examinera à sa prochaine réunion durant la 141^{ème} Assemblée en octobre 2019.